

Choix matières crfpa

Par Mathieu64, le 07/10/2017 à 14:07

Bonjour, je souhaite m'inscrire à l'Iep de Nanterre afin de passer le concours du crfpa. Mais j'ai quelques questions à vous demander :

- J'hésite entre le droit administratif et le droit civil pour l'une des matières, que faire ? (sachant que j'ai beaucoup plus vue les matières privatistes comme droit des suretes etc). En même temps, on m'a dit que le droit administratif et le contentieux administratif était mieux notés.
- Prendre des cours d'orthophoniste (je suis sérieux) pour améliorer mon oral est-il une bonne idée ?

Merci d'avance

Cordialement.

Par Visiteur, le 07/10/2017 à 14:10

Bonjour,

Prenez ce que vous aimez et où vous êtes le meilleur tout simplement!

Il me semble que le droit civil au CRFPA relève du droit de la famille (liquidation d'un régime matrimonial et/ou d'une succession).

Les sûretés doivent être plus avec le droit des affaires; et d'ailleurs avant la réforme elles constituaient une matière indépendante avec les procédures collectives.

Pour les cours d'orthophoniste, c'est à vous de voir.

Bon week-end!

Par Mathieu64, le 07/10/2017 à 14:14

Non le droit civil depuis la réforme comprend le droit des suretes.

Merci, je vais prendre droit civil.	
Merci toi aussi	